CDVM
مجلس القيم المنقولة

Communiqué de presse

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières informe le public de sa décision de reconduire la suspension de la valeur Diac Salaf et ce, tant que les autorités de régulation ne disposeront pas d'éléments probants permettant de confirmer la réception des fonds destinés à l'augmentation de capital de la société, tel qu'annoncé par celle-ci dans son communiqué de presse, publié le 14 janvier 2013.

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières